

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 4151

présenté par

Mme Rossi, M. Cabaré, M. Barbier, Mme Khedher, M. Gouttefarde, M. Marilossian, M. Le Bohec,
Mme Bureau-Bonnard, M. Raphan, Mme Charvier, M. Vignal, M. Maire, M. Cellier, M. Simian,
Mme Riotton, M. Colas-Roy, M. Michels, Mme Petel et M. Rupin

ARTICLE 39 TER

À l'alinéa 2, après le mot :

« logement »,

insérer les mots :

« et d'isolation acoustique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les logements les plus énergivores sont aussi les moins bien classés en termes de qualité acoustique. Cette mauvaise isolation acoustique est responsable de troubles de la santé et engendre un coût social élevé. Les enjeux de l'acoustique dans les travaux de rénovation des bâtiments doivent être mieux pris en compte et les travaux de rénovation à réaliser ne peuvent se limiter au domaine de l'énergie.

La notion de rénovation performante doit donc intégrer une dimension acoustique et c'est le sens de cet amendement.